

Rencontre OSE - FEC

Messages-clés de la conférence «partenaires sociaux, emploi et pauvreté » / travailleurs pauvres et qualité de l'emploi / Stratégie Europe 2020 et réformes structurelles

Cécile Barbier - Dalila Ghailani - Ramón Peña-Casas

Observatoire social européen (OSE)

*Rencontre OSE - FEC
22 février 2011*

L'Observatoire social européen (OSE)

Qui sommes-nous?

Que faisons-nous?

La conférence « Emploi et pauvreté : le rôle des partenaires sociaux dans la lutte contre la pauvreté »

Texte complet des messages-clés sur le site de l'OSE:
<http://www.ose.be/FR/presidence2010/conference20octobre>



1. CONTEXTE

- 2010 Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : la pauvreté au centre des débats européens et nationaux + « la pauvreté est l'affaire de tous »
- Nécessité de renforcer le rôle des partenaires sociaux et de développer un dialogue entre tous les acteurs
- 2010 c'est aussi la genèse de la nouvelle stratégie de moyen terme de l'UE (Europe 2020)
- 2 sessions sur les thématiques de convergence (travailleurs pauvres inclusion sociale active) et une perspective transversale (qualité de l'emploi)



2. MESSAGES - CLES

- Favoriser l'appropriation en associant plus étroitement les acteurs aux processus d'élaboration des politiques d'inclusion sociale
- Favoriser l'appropriation par la convergence des acteurs autour d'enjeux communs à l'inclusion sociale



2.1 Favoriser l'appropriation en associant plus étroitement les acteurs aux processus d'élaboration des politiques d'inclusion sociale

- Renforcer ou créer des structures et des processus de coordination verticaux et horizontaux entre les acteurs
- Impliquer plus étroitement les différents acteurs à toutes les étapes de la mise en œuvre des politiques
- Renforcer et stimuler le rôle de la MOC comme lieu privilégié de convergence et d'appropriation
 - rôle central des PANinc comme référence de gouvernance



- Évaluation systématique de la mise en œuvre de l'objectif commun de la MOC concernant la mobilisation et la participation des acteurs , comme pour les autres objectifs
- Rapports réguliers de gouvernance (MOC, Europe 2020)
- position plus centrale dans les objectifs de la MOC et aussi d'Europe 2020 des thèmes de convergence entre acteurs (droits (égalité H/F, non discrimination,...), groupes vulnérables, travailleurs pauvres, qualité de l'emploi dans des marchés du travail plus inclusifs)
- Ressources financières et humaines suffisantes (rôle FSE, PROGRESS)



2.2 Favoriser la convergence des acteurs autour d'enjeux communs à l'inclusion sociale

3 domaines de convergence:

2.2.1. *Enjeux « universels »*

2.2.2. *Qualité de l'emploi*

2.2.3. *Pauvreté des travailleurs*



2.2.1. Questions transversales aux divers acteurs, objets de consensus relatifs

- Rôle de l'emploi pour une inclusion sociale durable
- Protection des groupes vulnérables (*femmes, jeunes, âgés, peu éduqués, peu qualifiés, chômeurs (longue durée), handicapés, migrants (légaux ou non)*)
- Accès aux droits fondamentaux

2.2.2. *Qualité de l'emploi*

- Perspective pluridimensionnelle du cadre européen de 2001 : permet d'appréhender la question qualitative de manière intégrée, en ne la réduisant pas à certaines de ses dimensions
- améliorer la qualité des emplois pour une inclusion sociale durable (qualifications, salaires, formation, santé/sécurité, conciliation)
- améliorer la qualité des marchés du travail pour les rendre plus inclusifs de manière durable (égalité H/F, non-discrimination, « inclusion sociale active », flexibilité et sécurité, dialogue social de qualité,)

Améliorer la qualité des emplois pour une inclusion sociale durable

- Des emplois de qualité doivent être adéquats en terme de correspondance entre les qualifications et les compétences des travailleurs mais aussi en terme d'adéquation des salaires pour mener une vie décente.
- Des emplois de qualité doivent permettre d'accéder à la formation professionnelle et d'assurer ainsi une progression au cours de la carrière professionnelle.
- Des emplois de qualité doivent s'exécuter dans des conditions assurant au mieux la santé et la sécurité physique et mentale des travailleurs.
- Des emplois de qualité doivent permettre de mieux concilier les impératifs de la vie professionnelle avec ceux de la vie sociale et/ou familiale.

améliorer la qualité des marchés du travail pour les rendre plus inclusifs de manière durable

- Des marchés du travail de qualité doivent offrir des opportunités égales aux femmes et aux hommes qui se traduisent dans des emplois équivalents en termes de salaires, de progression de carrière, de participation à tous les secteurs de la vie économique.
- Des marchés du travail de qualité doivent aussi offrir des opportunités égales à tous les citoyens, indépendamment de leur âge, de leur origine, de leur handicap éventuel, de leur religion ou de leur orientation sexuelle.
- Des marchés du travail de qualité doivent se fonder sur un équilibre adéquat entre flexibilité et sécurité (flexicurité). La politique de flexicurité doit favoriser les transitions positives sur le marché du travail mais aussi prendre en considération les transitions négatives.
- Des marchés du travail de qualité doivent se fonder sur un dialogue social efficient permettant de garantir et d'exercer au mieux les droits des travailleurs, notamment pour leur permettre d'être impliqués dans le développement de leur emploi et de leurs parcours professionnels.

- Des marchés du travail de qualité doivent aussi permettre une inclusion sociale durable :
 - Inclusion sociale active : les dimensions qui sous-tendent l'approche en termes d'inclusion active promue au sein de la Stratégie Europe 2020 doit se fonder sur une mise en œuvre équilibrée des trois piliers qui la composent (complément de ressources adéquat, marchés du travail favorisant l'insertion, accès à des services de qualité).
 - Une attention particulière devrait être prêtée aux questions de la définition, de l'accès et de la qualité des Services Sociaux d'Intérêt Général (SSIG). Une meilleure collaboration entre les acteurs devrait contribuer à maintenir et renforcer leur rôle dans l'inclusion sociale.
 - Il conviendrait aussi d'établir des coopérations entre acteurs pour développer et valoriser les possibilités offertes par l'économie sociale en tant que lieu privilégié pour l'inclusion sociale tant en termes de services offerts que de potentialités d'emplois, tout en veillant à ce que ces emplois soient eux-mêmes de qualité.

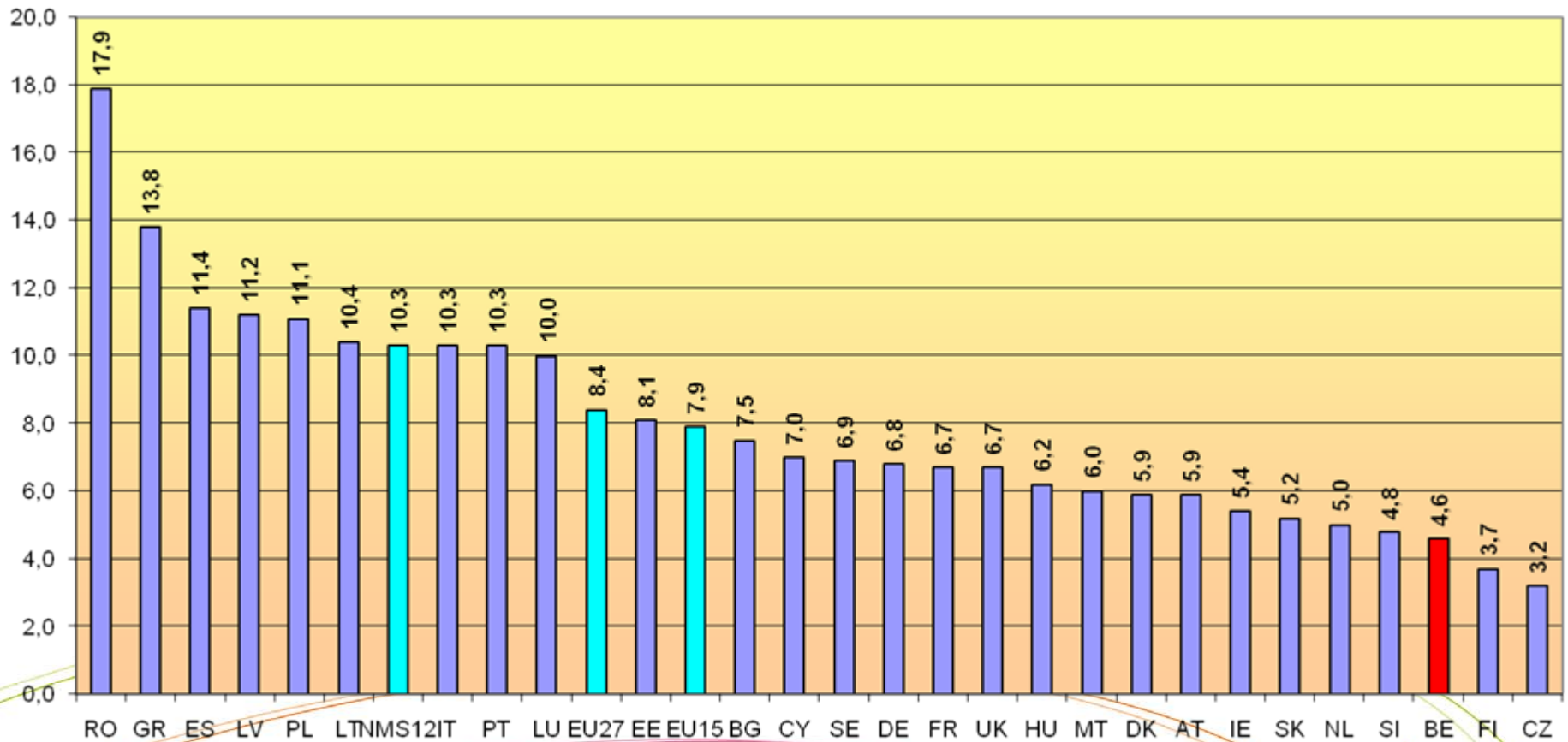


2.2.3. *Pauvreté des travailleurs*

- Travailleur pauvre (déf. EU) : personne ayant travaillé au moins 7 mois au cours de l'année précédente et faisant partie d'un ménage pauvre. Inclut salariés et indépendants
- Pauvre : un ménage est pauvre si son revenu disponible équivalent est inférieur à un seuil fixé à 60% du revenu médian du pays

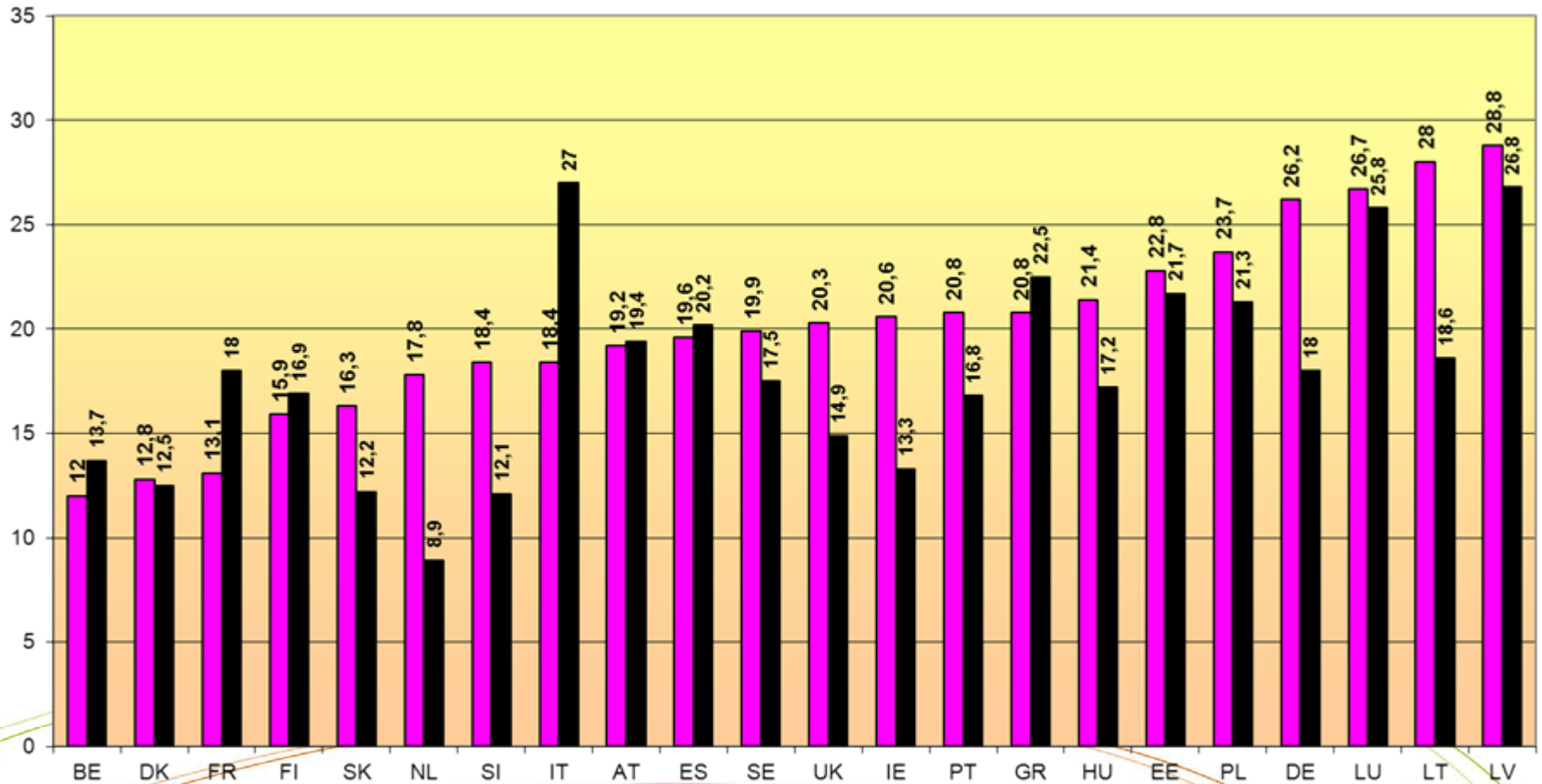
Travailleurs pauvres

Travailleurs pauvres - 2009



Travailleurs pauvres et bas salaires

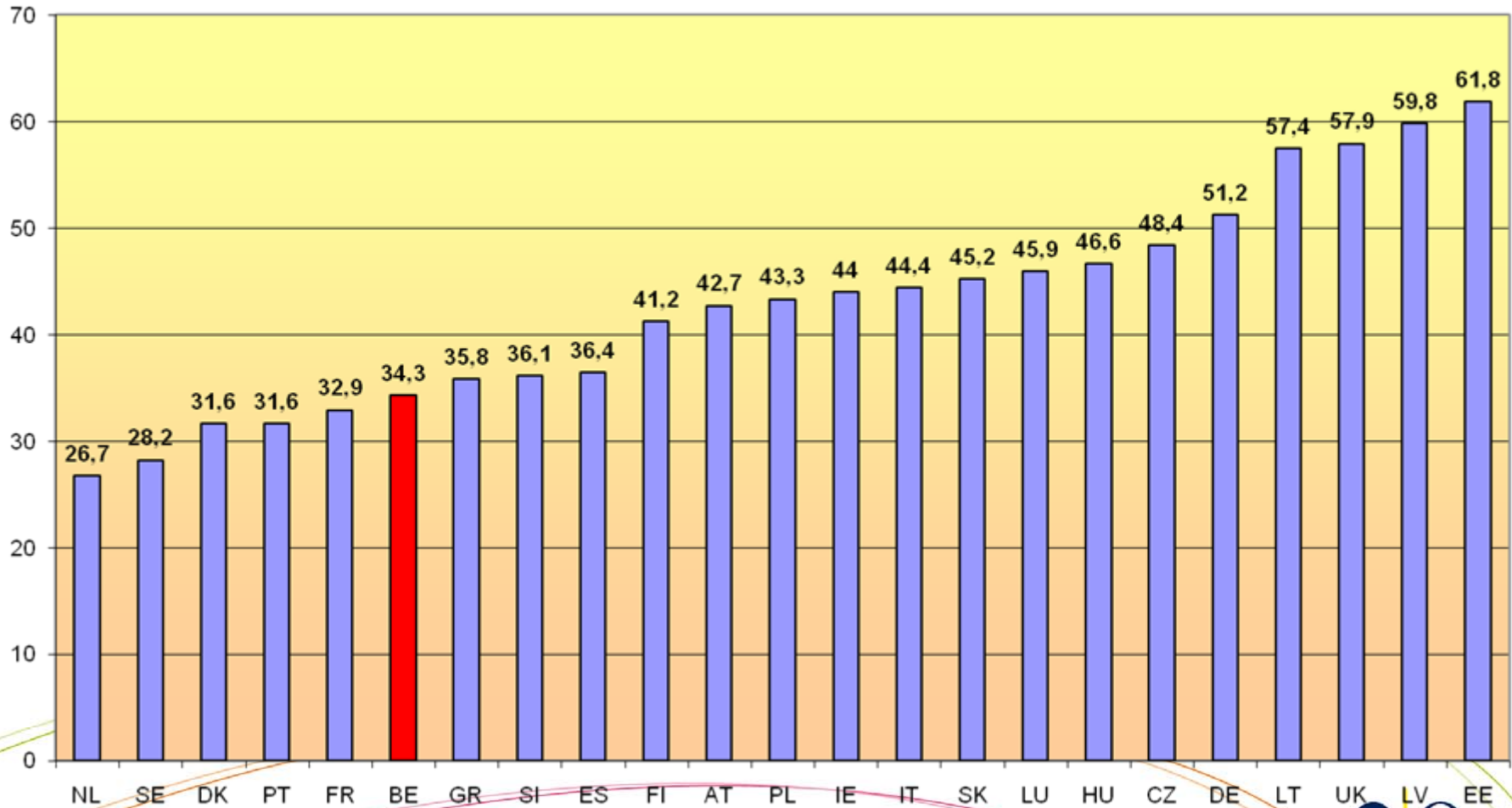
Travailleurs pauvres et travailleurs à bas salaires - 2007



■ bas salaires ■ BS qui sont TP

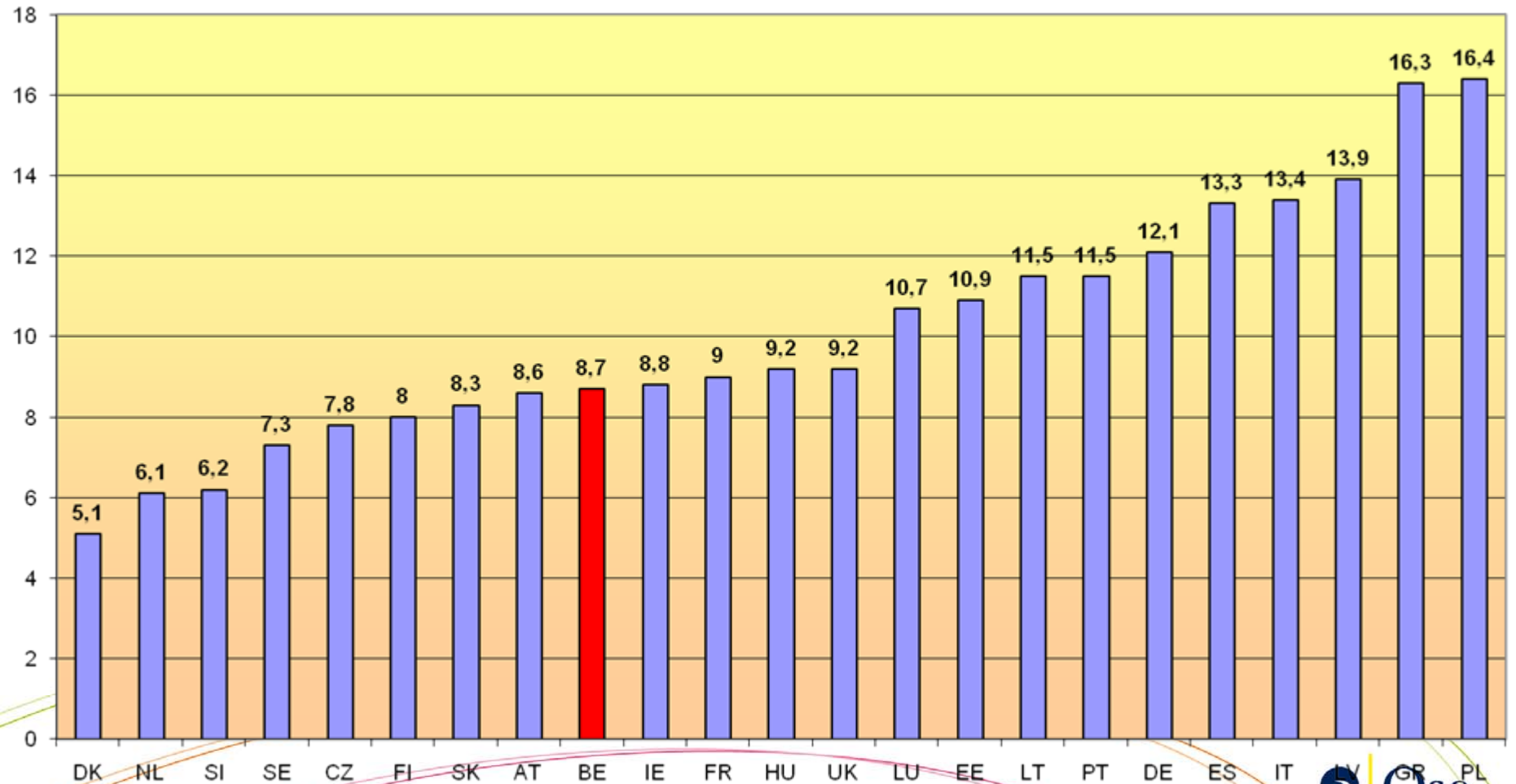
Chômeurs pauvres

Chômeurs pauvres - 2007

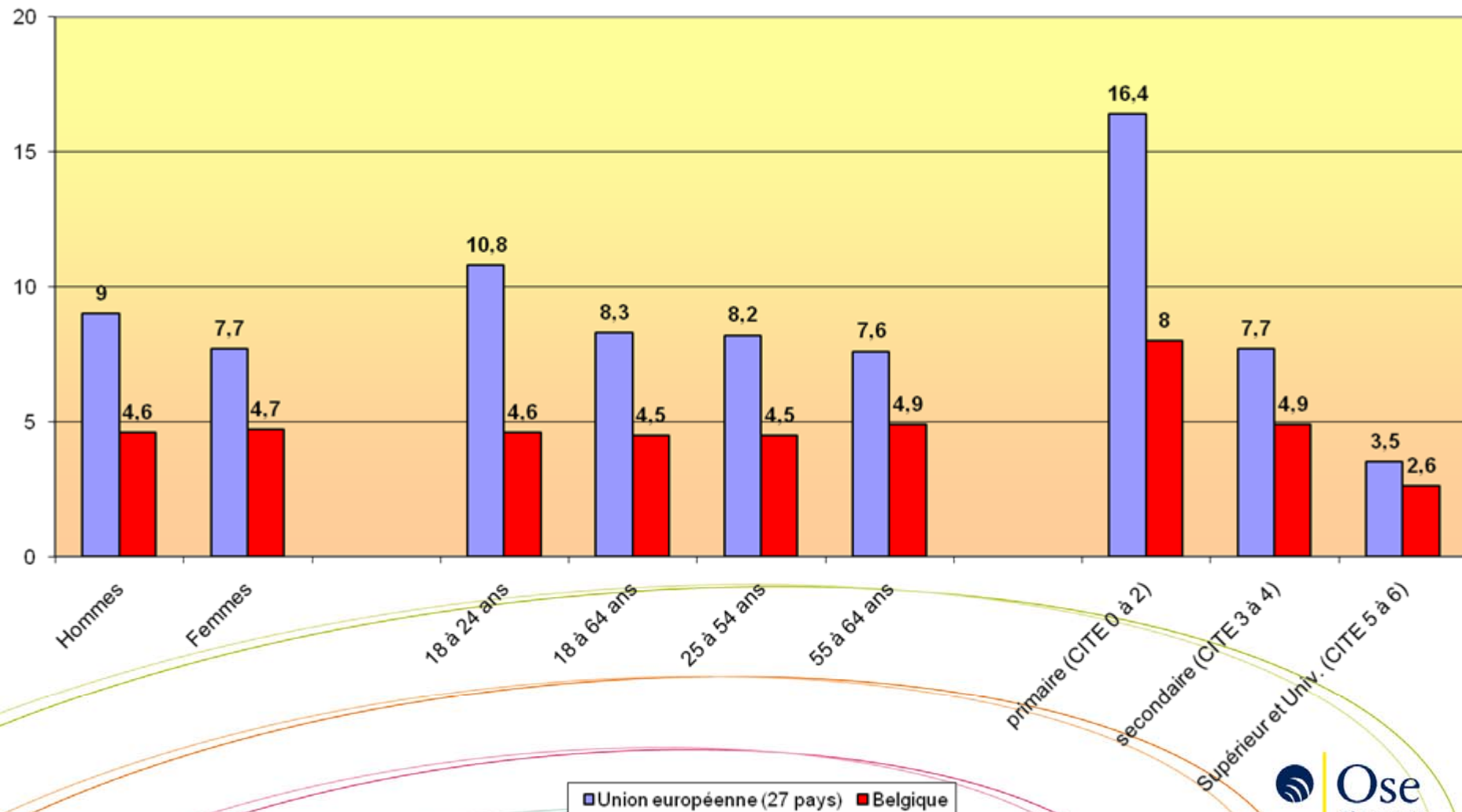


Actifs pauvres

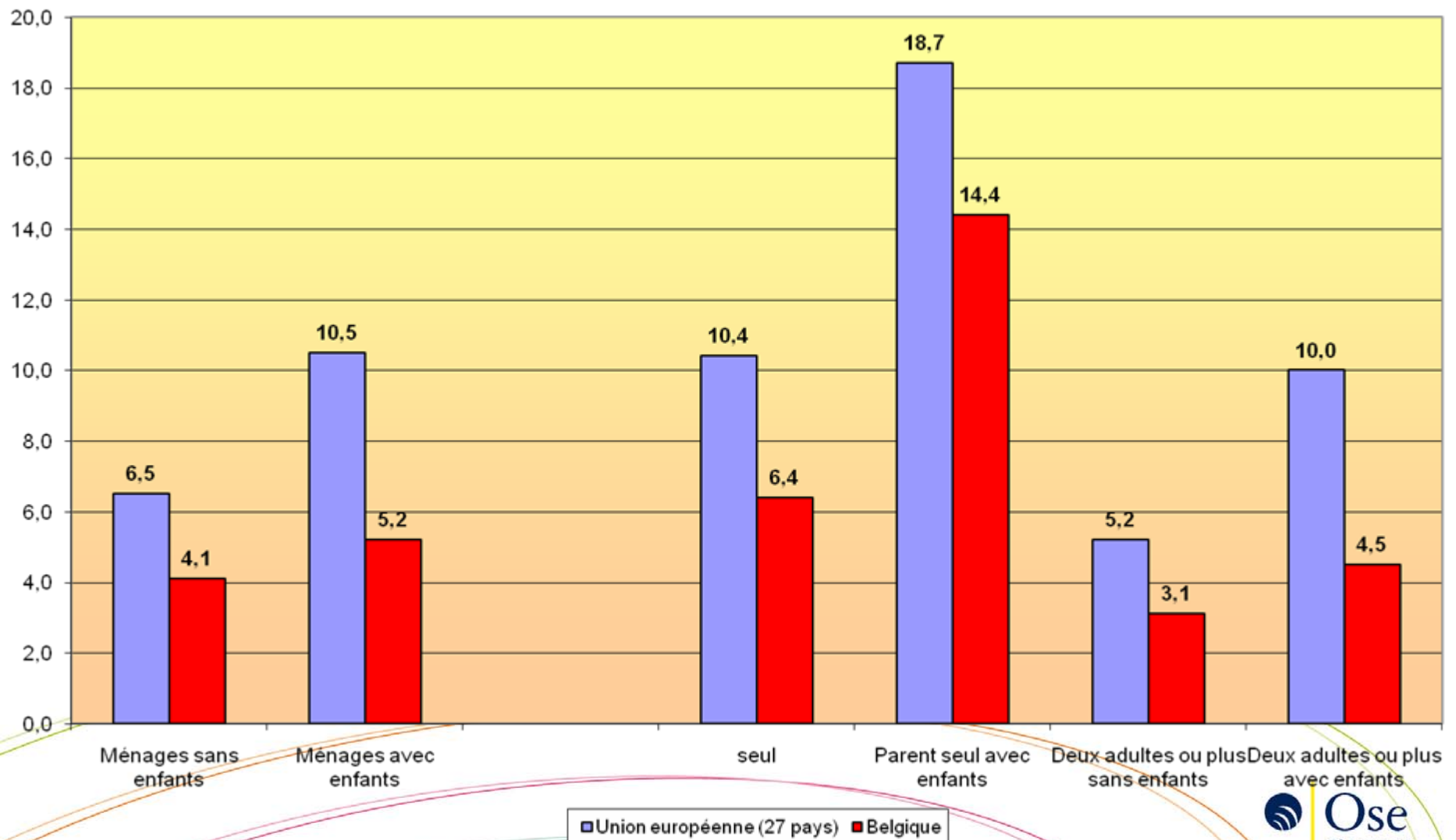
Actifs pauvres - 2007



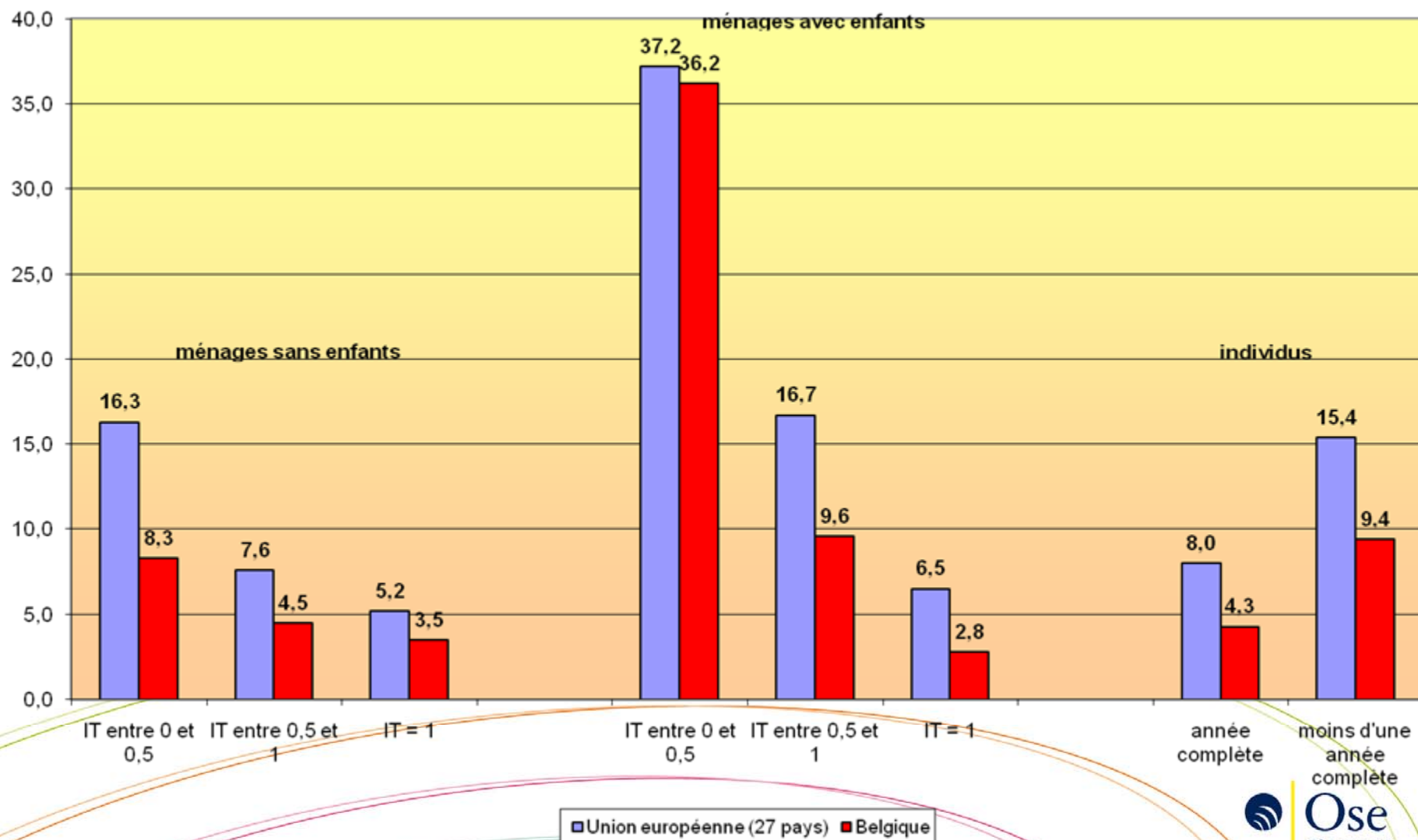
Rôle des caractéristiques individuelles



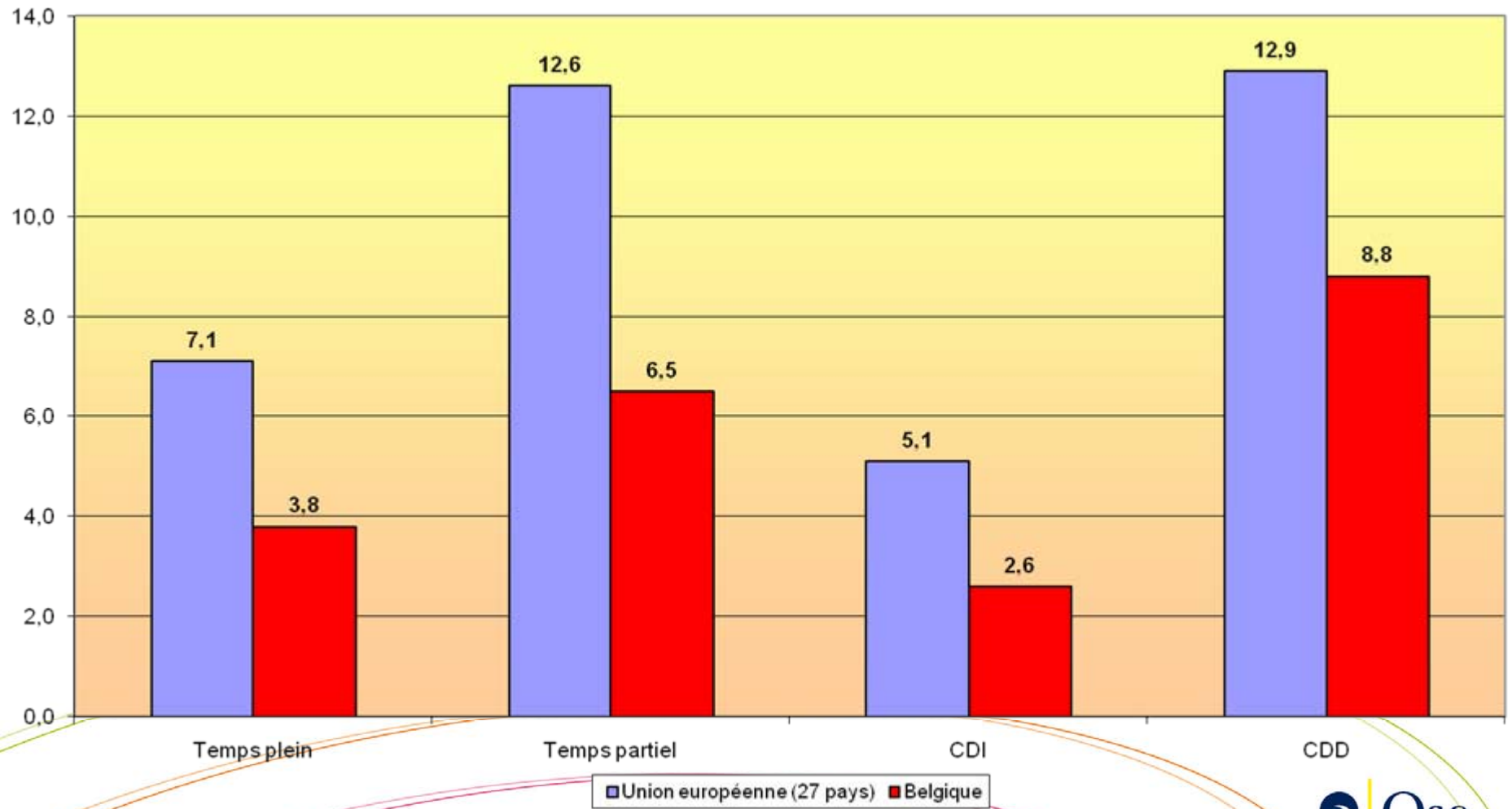
Rôle de la composition du ménage



Rôle de l'intensité de travail



TP et types de travail



Cadre de gouvernance, Europe 2020 et réformes structurelles

Europe 2020 et réformes structurelles

- Commission européenne (3 mars 2010) : L'assainissement nécessite « **d'importantes réformes structurelles**, notamment dans les domaines des retraites, des soins de santé et des systèmes de protection sociale **et d'éducation**. ».
- Gouvernance : présentation simultanée, tout en demeurant des instruments distincts, des rapports et évaluations concernant « Europe 2020 » (Pactes nationaux de réforme, PRN) et le Pacte de stabilité et de croissance (Plan de stabilité ou de convergence, PSC).
- But : permettre à ces « deux stratégies » de poursuivre des objectifs de réforme similaires tout en conservant leur identité propre ».

Groupe de travail sur la gouvernance économique

- **Déclaration des chefs d'Etats des Etats membres de la zone euro (25 mars 2010) décidant de la mise en place d'un « groupe de travail » sur la gouvernance économique.**
- **Composition : Président du Conseil européen, Ministres des affaires économiques et financières des 27, le président de l'Eurogroupe, le président de la Banque centrale européenne et le Commissaire en charge des affaires économiques et financières.**
- **Importance des positions du « couple » franco-allemand (envoi de plusieurs contributions sous différentes formes).**
- **Un autre acteur économique, BUSINESSEUROPE, alimente également la réflexion du groupe (Cf. « Improving euro-area governance, securing the long-term success of the euro », juin 2010, disponible http://www.spcr.cz/files/en/eu/businessseurope/2010-01412-E_Euro-area_governance.pdf)**

Renforcement de la gouvernance économique : trois innovations *

- « Activer » en plus du critère du déficit public (3%) celui de la dette (60 %). Davantage de sanctions pour les pays de la zone euro.
- Compléter « le processus de surveillance macro-structurel » par pays prévu dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 » par l'introduction d'une nouvelle procédure pour « déséquilibre macroéconomique excessifs ». Sanctions possible in fine pour les Etats membres de la zone euro.
- Proposition d'une « majorité qualifiée inversée » pour imposer des sanctions en cas de non respect du Pacte de stabilité révisé, en fait « majorité qualifiée de blocage » (sanctions quasi automatiques).

*Propositions de la Commission européenne du 29 septembre 2010

Le Semestre européen

- **Décision du Conseil Ecofin (7 septembre 2010)**
- **Janvier 2011 : rapport de la Commission portant sur l' «examen annuel de la croissance ».**
- **Mars 2011 : Conseil européen de printemps, identification des principaux défis à venir et formulation de « conseils stratégiques » sur les politiques à suivre.**
- **Avril 2011 : définition par les Etats membres de leur « stratégie budgétaire à moyen terme » ainsi que de leurs PSC et PNR.**
- **Juin-Juillet 2011 : fin du semestre européen**
Formulation de conseils par le Conseil européen et le Conseil avant la mise au point par les Etats membres de leurs budgets pour l'année suivante.

Ojectif du « Semestre européen » : l'appropriation des règles budgétaires européennes

- Constat du groupe de travail sur la gouvernance économique :
« Il faut que « les Etats membres s'approprient davantage les règles budgétaires de L'UE. Il est indispensable de renforcer les cadres budgétaires nationaux et de veiller au respect des règles budgétaires de l'UE pour améliorer la discipline budgétaire ».
- « Afin de faire en sorte que les Etats membres s'approprient davantage les recommandations formulées dans le cadre du semestre européen, les gouvernement devraient, lorsqu'ils présentent leur projet de budget au parlement national, inclure les recommandations du Conseil et/ou de la Commission, en expliquant de quelle manière celles-ci y ont été incorporées ».
- La réforme du Pacte de stabilité est un des moments fort du premier « semestre européen ». A suivre donc...